

Journault, Antoine Auguste

Cote de référence	FR ANOM COL H 86
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H86/journaulta
Condamné en	1872
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	341

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

